



Non réponse du notaire. Pas d'explication sur les démarches

Par **DEPARIS MYRIAM**, le **05/12/2016 à 14:29**

Bonjour

Suite au décès de mon père survenu en août, le testament a été ouvert en septembre. Mon frère reçoit un terrain agricole et moi des terrains agricoles et l'ancienne ferme et tout ce qu'elle détient. Mon père a légué un terrain avec une vieille ruine à mon frère il y a 18 ans.

- dans le testament, mon père demande la réévaluation du leg fait à mon frère mais le notaire stipule que l'on peut détourner cette demande ? Est-ce exacte ?

- si l'habitation me revient et tout ce qu'elle contient. Est-ce que je peux vendre à mon gré les meubles et autres sans accord de mon frère ?

- j'effectue les démarches pour les contrats d'assurances voiture, maison, eau, électricité, gaz, etc j'informe le notaire mais pour certaines démarches j'ai besoin d'un certificat d'hérédité ou une attestation porte-fort me désignant en tant qu'héritière. Cependant le notaire ne répond pas depuis 3 mois malgré mes relances mails et téléphoniques. Dernièrement j'ai envoyé une lettre avec accusé de réception. Que puis-je faire ?

- Habitant la Guyane, les démarches me sont plus difficiles. Le notaire m'a spécifié que 6 mois après le décès de mon père ma présence sera indispensable pour signer des documents. Ne peut-t-on pas faire autrement ?

Je suis allée en septembre et je retourne en décembre en métropole ? Si ma présence est obligatoire, comment informer le notaire que je ne peux pas partir sous les 15 jours en février pour cause du montant exorbitant des billets d'avion et pour raisons professionnelles. Il faut que je sois averti 1 mois avant de venir. Envoyée en prévention une lettre avec accusé de réception ?

Merci de vos réponses